



EN AFFAIRES POUR UN MEILLEUR CANADA

Attention à la fraude scolaire

La fraude scolaire est un acte commis par une étudiante ou un étudiant et qui peut fausser l'évaluation scolaire (c'est-à-dire les travaux, tests, examens, etc.). Elle n'est pas tolérée par l'Université. Toute personne trouvée coupable de fraude est passible de sanctions sévères. Voici quelques exemples de fraude scolaire :

- Plagier ou tricher de quelque façon que ce soit
- Présenter des données de recherche qui ont été falsifiées;
- Remettre un travail dont vous n'êtes pas, en tout ou en partie, l'auteur;
- Présenter, sans autorisation écrite des professeurs concernés, le même travail dans plus d'un cours.

Ces dernières années, le perfectionnement d'Internet a fortement facilité la découverte des cas de plagiat. Les outils mis à la disposition de vos professeures et professeurs permettent, à l'aide de quelques mots seulement, de retracer sur le Web l'origine exacte d'un texte.

Si vous croyez être dans l'erreur, il est de votre responsabilité de consulter le site Web de l'Université à l'adresse suivante, où vous trouverez entre autres des ressources des conseils et des outils pour la rédaction des travaux :

[Site web de l'intégrité dans les études](#)

La personne qui a commis ou tenté de commettre une fraude scolaire ou qui en a été complice sera pénalisée. Voici quelques exemples de sanctions pouvant être imposées :

- recevoir la note F pour le travail ou le cours en cause;
- l'ajout d'une exigence supplémentaire (de 3 à 30 crédits) au programme d'études;
- la suspension ou l'expulsion de l'École de gestion.

Prière de noter que les professeurs furent formellement avisés de rapporter tout étudiant ou groupe d'étudiants soupçonné(s) d'avoir commis ou tenté de commettre une fraude scolaire. La sanction habituelle décernée aux étudiants trouvés coupables de fraude scolaire une première fois est un F dans le cours en question et l'obligation de compléter trois crédits supplémentaires dans leur programme d'études. La sanction habituelle pour les cas de récidive est l'expulsion de l'École de gestion.

Enfin, l'École de gestion Telfer demande aux étudiants et étudiantes de signer et de remettre avec les travaux qu'ils ont à rendre le formulaire d'engagement personnel sur l'éthique dans les travaux universitaires : il existe une version de ce formulaire pour les travaux individuels et les travaux de groupe (voir en bas). **Les travaux ne seront pas acceptés ni corrigés si le formulaire n'est pas signé par tous les auteurs.** Nous espérons qu'en demandant aux étudiants et étudiantes de prendre cet engagement personnel, tous et toutes comprendront le souci et l'engagement de l'École à faire respecter l'éthique dans les travaux universitaires.

Attestation d'éthique personnelle relative aux travaux scolaires à l'École de gestion Telfer

Travail individuel :

En signant cette déclaration, j'atteste que j'ai révisé le travail ci-joint dans sa totalité et que j'ai suivi toutes les règles de citations et de références bibliographiques pertinentes en vigueur à l'École de gestion de Telfer de l'Université d'Ottawa et les Règlements universitaires sur la fraude scolaire tels qu'indiqués dans l'Annuaire des Études du premier cycle de l'Université.

[Règlement sur la fraude académique](#)
[La fraude académique expliquée](#)

_____	_____
Signature	Date
_____	_____
Nom (en lettres moulées), Prénom	Numéro d'étudiant